UNE INDUSTRIE AU SECOURS DE LA PLANÈTE?



 Jean-Philippe Carpentier, président de FEDEREC.

a valorisation et le traitement des déchets sont l'un des enjeux majeurs du XXIº siècle. Nous avons abordé le sujet avec Jean-Philippe Carpentier, gérant du bureau d'études sur les déchets JPC Partners depuis 1999, administrateur de la société Nord Pal Plast (l'un des spécialistes du recyclage des bouteilles en plastique), mais également président de FEDEREC, principale fédération professionnelle des entreprises de recyclage. Créée en 1945, FEDEREC représente 1 100 entreprises allant des multinationales aux TPE, réparties sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage (MPiR).

La fédération

L'un des rôles essentiels de FEDEREC, au-delà de la mise en avant de la filière, est de représenter et défendre les intérêts de ses adhérents, notamment auprès des pouvoirs publics et des leaders d'opinion. Il s'agit là de l'une de ses priorités tant les métiers qu'elle représente sont soumis à une forte pression, en raison des enjeux écologiques et politiques que cela implique.

« Promouvoir, valoriser les métiers et les MPiR est en effet l'une de nos principales missions. Nous devons accompagner nos adhérents dans leur adaptation aux évolutions réglementaires nationales et européennes, au moyen d'une expertise et d'une assistance personnalisées : dialogue social, veille réglementaire, fiscalité, certification et labellisation, sécurité, transport, etc. Pour ce faire, nous fé-

dérons et animons le secteur du recyclage en tant que tête de réseau et, bien entendu, nous négocions la convention collective de notre branche d'activité », nous confie Jean-Philippe Carpentier.

Les résultats officiels de la représentativité patronale ont été proclamés le 26 avril 2017 et FEDEREC a été reconnue représentative à 100 %. Cette position conforte ainsi la place centrale de la Fédération.

Concernant son organisation, FEDEREC est structurée en 8 syndicats régionaux et 12 filières de recyclage. Elle dispose d'un bureau fédéral, d'un conseil d'administration ainsi que d'une équipe interne composée de 23 collaborateurs. Tous sont fédérés autour de valeurs communes relatives à la transition énergétique et à la croissance verte. L'idée de FEDEREC est de tendre vers une écologie industrielle (ou une industrie écologique!) avec pour maîtres mots innovation et création d'emplois.

Actualité et législation de la filière recyclage

Une loi concrète existe déjà, dans le prolongement de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : le décret « cinq flux » (n° 2016-288 du 10 mars 2016) impose aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, etc.) de trier à la source cinq flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre, bois. Malheureusement, d'après Jean-Philippe Carpentier, cette loi semble avoir beaucoup de mal à être appliquée, car si les entreprises ont effectivement cette obligation sur le papier, rien ne vient sanctionner son non-respect. Une fois n'est pas coutume, des décrets essentiels sont publiés, sans pour autant contraindre les principaux acteurs à s'y conformer.

Des points d'actualité essentiels sont à noter : la loi de finances 2019 prévoit un volet relatif à la filière dans la mesure où la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aurait une trajectoire déterminée pour les cinq années qui viennent. Si l'initiative est excellente, cette taxe

